DEL- 2022 - 033

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

La Regrippière

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 18

OBJET :

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1

L'an Deux Mille Vingt Deux, le Jeudi 28 avril
Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2022

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., M BAUDRY M., Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : Mme DURAND A., M DUGUÉ V.,

POUVOIRS: Mme DURAND A. a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E
M DUGUÉ V. a donné pouvoir à Mme BARON A.

SECRETAIRE : Mme JOLIVET C.

Considérant l'indemnité reçu concernant les fuites de la salle polyvalente, il convient d'inscrire au budget les sommes allouées
Considérant l'ordonnance d'expropriation pour les terrains de la ZAC Multi Sites, il convient d'inscrire les montants correspondants.
Il convient de procéder aux écritures ci-après :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :
615221 Entretien et réparations bâtiments communales 6 500 €
Recettes :
7788 Produits exceptionnelles 6 500 €

INVESTISSEMENT

Dépenses:
2111 TER 66 Terrains nus 100 000 €
Recettes :
- 2111 TER 66 Terrains nus 100 000 €

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **EMETTENT un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire et autorisent le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST
Le - 2 MAI 2022

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 02 MAI 2022

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

Mairie de la Regrippière (Loire-Atlantique)